



Numéro de l'acte	2015-112-MEDLM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-112

MEDIATHEQUE : Bourse aux livres – établissement des tarifs de vente des documents à la médiathèque municipale

RAPPORTEUR : Madame Christine DACY

La médiathèque municipale organisera une bourse aux livres le vendredi 15 janvier 2016. Les documents proposés à la vente ont été dés herbés en 2015, c'est-à-dire retirés de la collection, en raison de l'obsolescence de leur contenu ou du nombre très réduit de prêts depuis quelques années. Les documents en bon état feront l'objet d'une vente à un prix modique.

Il est proposé à la vente :

- le lot de 5 revues : 0,50 €
- livre adulte ou enfant, fiction ou documentaire : 1 €
- CD : 1 €

L'encaissement des sommes perçues s'effectuera par le biais de la régie de recettes « médiathèque » suivant la délibération du 23 mai 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement en faveur de l'organisation de la bourse aux livres et des tarifs proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT